Image not found or type unknown

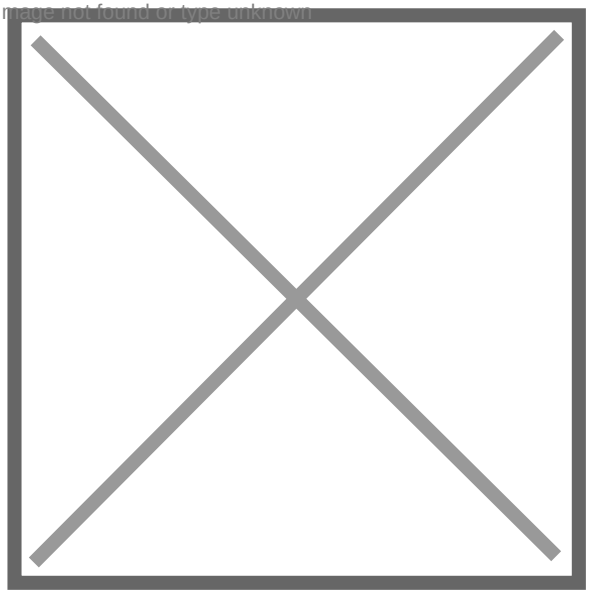

Un an en CAE refus d imdemnité chomage

Par **pool**, le **14/02/2013** à **18:54**

J ai fait 2 contrats de 6 mois en CAE dans la fonction publique hospitalière.

Ils refusent de me payer le chômage, sous prétexte que le fait de vouloir créer une entreprise n 'est pas un motif valable pour refuser un renouvellement de contrat.

je faisais les coupures , 6h/9h - 16h/20h, est ce légal ?
Les plannings changeaient sans cesse
les vacances étaient imposées
Aucunes formation durant cette année, et je savais qu il n y aurai pas d embauche. C'est pour ces raisons que j ai souhaité partir. aucun avenir pour moi et surtout vu les horaires , je travaillais pour payer la nourrice.

Il ne m ont pas envoyé de courrier pour me dire si mon contrat était renouvelé ou non. Ils ont juste rajouter au stylo sur ma feuille de notes "nouveau contrat proposé , refusé par l agent" (feuille qui comporte que des fautes de frappe), que malheureusement j ai signé et vu trop tard.

Ca fait un an que je me renseigne un peu partout pour savoir s il sont dans leur tord ou non, mais personne ne sait.

J ai tout de même fait une saisine auprès des prud hommes, je m y suis rendu hier, mais la partie adverse n 'était pas présente. Meme les prud hommes ne connaisse pas les lois concernant les contrat CAE dans le public (ils étaient persuadé que ct a pole emploi de m indemniser. Il a fallu que je leur explique que mes anciennes collègues etaient elle, indemnisées par l hopital) .

Je suis de nouveau convoqué au mois de Mai devant les prud hommes, mais je me demande

si ca vaut vraiement le coup, car il faut que je gonfle mon dossier.

De plus j ai contacter le ministère du travail pour en savoir plus, mais ils savent pas non plus.

Des personnes se sont ils retrouvé dans la meme situation ?

Qu en pensez vous ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés